

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 04 avril 2018
Date d'affichage 04 avril 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 19
PRESENTS : 11 VOTANTS : 16

L'an deux mil dix-huit, le mardi 10 avril 2018 à 20 h 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de
Mme LOZAÏC Odette Maire

Etaient présents : M KASZLUK Serge, Mme RENAUD Catherine, M ROUYER Claude Adjoint

M BELFORD Guy, Mme LEROY Christiane, M GONTIER Alain M PENZA Frédéric, M CITERNE Yves,
M ALAIMO Stéphane, Mme DERRIEN Edith

Etaient absents excusés Mme MESTRALETTI Yvonne a donné procuration à M ROUYER Claude
M LHERMITTE Yves a donné procuration M BELFORD Guy
M RUDANT Michel a donné procuration à Mme LOZAÏC Odette
Mme COLLIGNON Sandrine a donné procuration à M KASZLUK Serge
Mme SCALZOLARO Lina a donné procuration à M CITERNE Yves
Mme WOŁOSZYN Murielle, M JOURNET Philippe, MME TAYLOR Catherine

Secrétaire de séance : M PENZA Frédéric

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 13 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

Délibération 2018/11

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET LOTISSEMENT.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les dépenses et recettes sont justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 du budget lotissement par Mademoiselle le Receveur n'appelle aucune observation de sa part.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le compte de gestion du budget lotissement dressé pour l'exercice 2017

Délibération 2018/12

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET LOTISSEMENT

Mme Le Maire quitte la salle du Conseil.

Sous la présidence de M. KASZLUK, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget lotissement 2017 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	266 666,67€
Recettes	266 667,00€
Résultat de l'exercice	0,33€
Résultat antérieur	554 577,59€

Excédent de clôture	554 577,92€
---------------------	-------------

Investissement

Dépenses	0,00€
Recettes	266 666,67€
Résultat de l'exercice	266 666,67€
Résultat antérieur	- 266 666,67€
Excédent de clôture	0€

Résultat cumulé	554 577,92€
-----------------	-------------

Hors de la présence de Mme LOZAIC, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 du budget lotissement

Délibération 2018/13

AFFECTATION DES RESULTATS 2017 BUDGET LOTISSEMENT

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif fait apparaître,

Un excédent de fonctionnement cumulé de	554 577,92€
---	-------------

Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2017 au budget principal comme suit :

Résultat reporté en fonctionnement (002)	554 577,92€
--	-------------

Et de clôturer le budget annexe lotissement.

Délibération 2018/14

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET ASSAINISSEMENT.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les dépenses et recettes sont justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 du budget assainissement par Mademoiselle le Receveur n'appelle aucune observation de sa part.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le compte de gestion du budget assainissement dressé pour l'exercice 2017

Délibération 2018/15

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET ASSAINISSEMENT

Mme Le Maire quitte la salle du Conseil.

Sous la présidence de M. KASZLUK, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget assainissement 2017 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	10 939,64€
Recettes	22 355,47€
Résultat de l'exercice	11 415,83€

Résultat antérieur	30 624,25€
Excédent de clôture	42 040,08€
<i>Investissement</i>	
Dépenses	0,00€
Recettes	10 939,64€
Résultat de l'exercice	10 939,64€
Résultat antérieur	191 621,09€
Excédent de clôture	202 560,73€
Résultat cumulé	244 600,81€

Hors de la présence de Mme LOZAIC, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 du budget assainissement

Délibération 2018/16

AFFECTATION DES RESULTATS 2017 BUDGET ASSAINISSEMENT

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif fait apparaître,

Un excédent de d'investissement cumulé de	202 560,73€
Un excédent de fonctionnement cumulé de	42 040,08€

Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2017 du budget assainissement au budget principal comme suit :

Résultat reporté en investissement (001)	202 560,73€
Résultat reporté en fonctionnement (002)	42 040,08€

Dit que la commune reversera à la CAPV sur le résultat fonctionnement la somme de 10 000€

Dit que la commune reversera à la CAPV sur le résultat investissement la somme de 20 000€

Et de clôturer le budget annexe assainissement

Annule la délibération 2017/73

Délibération 2018/17

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET PRINCIPAL.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les dépenses et recettes sont justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 du budget lotissement par Mademoiselle le Receveur n'appelle aucune observation de sa part.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2017

Délibération 2018/18

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET PRINCIPAL

Mme Le Maire quitte la salle du Conseil.

Sous la présidence de M. KASZLUK, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget principal 2017 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses **1 274 219,02€**

011	Charges à caractère général	452 926,09€
012	Charges de personnel	612 974,71€
014	Atténuation de produits	99 233,00€
65	Charges de gestion courante	105 627,44€
66	Charges financières	1 942,51€
67	Charges exceptionnelles	1 515,27€

Recettes **1 332 840,40€**

013	Atténuation des charges	11 045,11€
70	Produit des services	310 689,70€
73	Impôts et taxes	531 980,17€
74	Dotations et participations	307 763,24€
75	Autres produits gestion courante	136 738,86€
76	Produits financiers	36,51€
77	Produits exceptionnels	34 586,81€

Résultat de l'exercice **58 621,38€ (excédent).**

Résultat antérieur reporté **921 093,17€ (excédent).**

Excédent de clôture : **979 714,55€**

Investissement

Dépenses **188 928,10€**
Recettes **143 696,54€**

Résultat de l'exercice : **- 45 231,56€ (déficit).**

Résultat antérieur reporté : **19 228,06€ (excédent).**

Résultat de clôture : **- 26 003,50€**

Résultat de clôture cumulé : **953 711.05€**

Déficit des restes à réaliser en : **- 309 334,79€ (déficit)**

Résultat final : **644 376.26€**

Hors de la présence de Mme .LOZAIC, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2017 du budget principal.

Délibération 2018/19

AFFECTATION DES RESULTATS 2017 BUDGET PRINCIPAL

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif fait apparaître,

Un excédent de fonctionnement cumulé de **979 714,55€**
Un déficit d'investissement cumulé de **-26 003,50€**

Un déficit des restes à réaliser de

-309 334,79€

Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2017 comme suit :

Reporte le résultat cumulé de la section investissement 2017 de -26 003,50€ au compte 001 « résultat d'investissement reporté »

Reporte le résultat cumulé de la section fonctionnement 2017 de 644 376,26€ au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté »

Affecte 335 338,29€ en section d'investissement pour couvrir le besoin de financement : recette au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »

PRECISE que cette reprise de résultats tient compte des restes à réaliser.

RAPPELLE que les restes à réaliser 2017 inscrits en report au Budget Primitif 2018 s'élève à :

- Dépenses : 309 334,79€

Délibération 2018/20

VOTE DES 3 TAXES POUR L'ANNEE 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, l'unanimité

DECIDE de voter les taux des taxes suivantes pour l'année 2018 sans augmentation soit :

*	Taxe d'habitation	8,21%
*	Taxe foncière (bâti)	7,38%
*	Taxe foncière (non bâti)	45,79 %

Délibération 2018/21

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 BUDGET PRINCIPAL

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité de voix 13 voix Pour 0 voix Contre 3 Abstentions

Adopte le budget primitif 2018 du budget principal, qui se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 2 445 800€

011 Charges à caractère général	614 700,00€
012 Charges de personnel	684 100,00€
014 Atténuation de produits	100 000,00€
65 Autres charges de gestion courante	157 600,00€
66 Charges financières	1 600,00€
67 Charges exceptionnelle	12 000,00€
042 Opération d'ordre de transfert entre section	200,00€
022 Dépenses pour imprévues Font	111 000,00€
023 Virement à la section d'Investissement	764 600,00€

Recettes 2 445 800€

013 Atténuations de charges	00,00€
70 Produits des services	269 300,00€
73 Impôts et taxes	590 000,00€
74 Dotations et Participations	225 505,74€
75 Autres Produits de gestion courant	120 000,00€
R002 Résultat reporté	1 240 994,26€

Equilibré en section d'Investissement.

INVESTISSEMENT :

Dépenses	1 471 700€
Recettes	1 471 700€

Délibération 2018/22

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) POUR LA RENOVATION DU MOBILIER ET DES PORTES DE L'EGLISE SAINT MARTIN

Vu l'année de construction de l'école et de la mairie

Attendu que la commune est éligible à la DETR, les travaux peuvent être subventionnés entre 40% et 45%
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Solicite l'état en vue de l'obtention de la DETR, au titre de l'année 2018 pour la rénovation du mobilier et des portes de l'église saint martin de 12 300,00€ H.T.

Le taux de subvention maximum étant de 45%

Dit que ces travaux seront financés d'une part par le DETR et s'engage à prendre en charge le cas échéant la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la DETR et le taux réellement attribué, le reste sera auto financé .

Dit que la commune s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la part de financement non accordé par un partenaire public qui avait été sollicité.

Approuve le plan de financement suivant :

Dépenses : 12 300,00 € HT

Subvention DETR : 5 535,00€

Autofinancement communal 6 765,00 € HT plus la TVA 2 460,00€ soit un total de 9 225,00 €

S'engage à ne pas commencer les travaux avant la notification de la subvention au titre de la DETR 2018
Autorise M Le Maire à signer les documents correspondants

Délibération 2018/23

VOTE DE LA SUBVENTION 2018 A L'ASSOCIATION SPORTIVE ATTAINVILLE

Madame le Maire propose le versement de

1 300 € à l'Association Sportive Attainvilloise

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise Mme Le Maire à verser la subvention énoncée ci-dessus.

Délibération 2018/24

VOTE DE LA SUBVENTION 2018 AU COMITE DES FETES

Madame le Maire propose le versement de

2 400 € au Comité des Fêtes d'ATTAINVILLE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité des voix 14 voix Pour 0 voix Contre 2 Abstentions.

Autorise Mme Le Maire à verser la subvention énoncée ci-dessus.

Délibération 2018/25

VOTE DE LA SUBVENTION 2018 A ATTAINVILLE FUTSAL CLUB

Madame le Maire propose le versement de
1 000 € A ATTAINVILLE FUTSAL CLUB

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (3 membres du conseil municipal ne prennent pas part au vote)

Autorise Mme Le Maire à verser la subvention énoncée ci-dessus.

Délibération 2018/26

VOTE DE LA SUBVENTION 2018 AU DODGEBALL CLUB 95 D'ECOUEN

Madame le Maire propose le versement de

800 € Au DODGEBALL CLUB

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise Mme Le Maire à verser la subvention énoncée ci-dessus.

Délibération 2018/27

VOTE DE LA SUBVENTION 2018 A L'ASSOCIATION EN AVANT LA MUSIQUE.

Madame le Maire propose le versement de

400 € à l'Association En avant la musique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise Mme Le Maire à verser la subvention énoncée ci-dessus.

Délibération 2018/28

VOTE DE LA SUBVENTION 2018 A L'ARESMA.

Madame le Maire propose le versement de

1 000 € à l'Association ARESMA

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise Mme Le Maire à verser la subvention énoncée ci-dessus.

Délibération 2018/29

VOTE DE LA SUBVENTION 2018 AU COLLEGE D'EZANVILLE

Madame le Maire propose le versement de

500 € au collège Aimé Césaire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise Mme Le Maire à verser la subvention énoncée ci-dessus.

Délibération 2018/30

VOTE DE LA SUBVENTION 2018 A L'OCCE

Madame le Maire propose le versement de

1500 € A L'OCCE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise Mme Le Maire à verser la subvention énoncée ci-dessus.

Délibération 2018/31

VOTE DE LA SUBVENTION 2018 A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE GEORGES SAND DE DOMONT.

Madame le Maire propose le versement de

100 € à l'Association Sportive du Lycée GeorgesSand de DOMONT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise Mme Le Maire à verser la subvention énoncée ci-dessus.

Délibération 2018/32

VOTE DE LA SUBVENTION 2018 A AUX ANCIENS COMBATTANTS

Madame le Maire propose le versement de

150 € AUX ANCIENS COMBATTANTS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise Mme Le Maire à verser la subvention énoncée ci-dessus.

Délibération 2018/33

VOTE DE LA SUBVENTION 2018 A L'ASSOCIATION ADVOCNAR (Association de Défense Contre les Nuisances Aériennes)

Madame le Maire propose le versement de

300 € ADVOCNAR (Association de Défense Contre les Nuisances Aériennes)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise Mme Le Maire à verser la subvention énoncée ci-dessus.

Délibération 2018/34

AUTORISATION DE REMBOURSER MME RUELLAN DE L'ACOMPTE VERSE POUR LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE EN DATE DU 28 AVRIL 2018

Le Maire expose à l'assemblée expose la demande de Mme RUELLAN relative au remboursement de l'acompte de 350 € versé pour la réservation de la salle polyvalente pour du 28 avril 2018.

Considérant que la salle polyvalente est louée de nouveau

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide de rembourser à Mme RUELLAN la somme totale de 350,00 € par mandat administratif.

La séance est levée à 21H30

Le Maire

Odette LOZAIC